

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Assemblée générale ordinaire de printemps: ordre du jour	3
Pour une PMA responsable: votez à nouveau oui le 5 juin	3-6
Projet MARS – Données pour l'avenir des soins de santé	9-11
MARS – Dieu ou barre choco- latée? Ni l'un ni l'autre!	13-14
NewIndex vous aide pour MARS	14-16
RoKo vous est aussi utile	17-18
Mobilisez-vous!	19
Expliquer le secret médical	20
Feuille de signatures	21
Candidatures	22-23
Ouvertures de cabinets	23
Changements d'adresses	24
Mutations	24
Décès	24
Petites annonces	25
A vos agendas!	26-27



## Tous vers MARS! Et tous à l'Assemblée générale de l'AMG le 30 mai!

### Hélas, le projet MARS est inscrit dans la loi!

A l'heure où la révision du tarif médical TARMED déchaîne les passions et amène plus de questions que de certitudes, un autre sujet brûlant va bientôt directement concerner chaque médecin: le projet MARS *Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé* de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il a comme mission de fournir des bases statistiques de données sur l'activité ambulatoire de chaque médecin, donc sur l'ensemble du secteur ambulatoire de la santé en Suisse. Cette obligation faite aux fournisseurs de prestations de communiquer des données détaillées sur leur pratique est inscrite à l'article 59a LAMal.<sup>1</sup> *Dura lex, sed lex!*

### Tous concernés

Ce projet va toucher tout le secteur ambulatoire, donc tous les centres et cabinets médicaux, mais aussi l'ambulatoire hospitalier, les pharmacies et les soins à domicile. Cha-

cun devra fournir ses propres données qui seront bien évidemment anonymisées avant même qu'elles ne parviennent à l'OFS. Au-delà des données portant sur l'activité ambulatoire, MARS impose également une récolte obligatoire de données structurelles sur l'équipement, l'infrastructure, la formation, le volume de prestations, le personnel ainsi que les charges et produits du cabinet.

### De l'aide autour de vous

L'AMG, par la création de sa Boîte de réception des données genevoises de facturation, le *trustcenter* CTESIAs ou la Caisse des Médecins via RoKo (étude permanente sur les coûts de fonctionnement des cabinets médicaux), le pool de données NewIndex via OBELISC *Objective Evaluation and Leadership In Scientific health data Collection*, mais également votre propre fiduciaire via la clôture financière 2015 de vos bilans, vous aideront à collecter et fournir l'ensemble des données requises par l'OFS et l'Of-

« Donnez la priorité à  
vos patients en confiant  
votre gestion à la  
Caisse des Médecins »

Ä K ÄRZTEKASSE  
CAISSE DES MÉDECINS  
C M CASSA DEI MEDICI

Caisse des Médecins  
Société coopérative · Agence Genève-Valais  
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex  
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06  
www.caisse-des-medecins.ch  
geneve@caisse-des-medecins.ch

ficé fédéral de la santé publique (OFSP). La FMH et les organisations citées ci-dessus ont travaillé à rendre cette récolte de données aussi simple que possible (convivialité du questionnaire électronique, interfaces vers les différents partenaires, technologie éprouvée et anonymisation des données).

### MARS est le sujet de notre AG du 30 mai

Le Conseil de votre association a décidé de faire du projet MARS le centre de la prochaine assemblée générale de l'AMG. Le lundi 30 mai, vous bénéficierez d'explications complètes de la part des principaux acteurs au niveau suisse du projet MARS et des différents organes pouvant vous venir en aide. Le but est que chaque médecin comprenne le pourquoi et le comment du projet MARS et qu'il sache où aller chercher les clés pour pouvoir alléger au maximum la charge de travail supplémentaire imposée. L'accent sera mis sur la préparation à l'introduction de MARS.

### Novembre 2016: démarrage de MARS pour tous

Au cours des derniers mois, l'OFS a récolté les données de vingt cabinets médicaux dans un premier relevé pilote. Ce printemps, la phase d'extension de ce projet pilote avec deux cents centres ou cabinets médicaux a lieu (année de référence 2014). Le premier relevé productif est annoncé pour novembre 2016, c'est-à-dire dans six mois avec cette fois-ci l'ensemble des médecins exerçant dans le domaine ambulatoire.

Vous l'aurez compris, MARS nous est imposé par la loi. Je vous invite tous à venir à notre Assemblée générale du lundi 30 mai pour écouter, comprendre et questionner les experts qui seront à votre disposition. Pour la préparer, je vous invite à lire le dossier ci-après. Les données statistiques sont devenues incontournables. Nous resterons attentifs à leur utilisation et au strict respect des données transmises.

Michel Matter

<sup>1</sup> Introduit en catimini par la loi fédérale du 21 décembre 2007 (Financement hospitalier), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 en tant qu'article 22a, cet article a été abrogé, mais repris à l'article 59a LAMal lors de l'adoption de la loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale du 26 septembre 2014, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.



v-box®

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT

Gratuitement intégrés

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT sans frais de licence, d'assistance ou de maintenance

Tout en un

Un seul rapport (simple et cumulatif) incluant vos résultats POCT et ceux de Viollier

Interprétation simplifiée

Vos résultats POCT avec les valeurs de référence Viollier, selon l'âge, le sexe et en fonction de l'appareil

Partout et à tout moment

Accès en temps réel à l'ensemble de vos résultats POCT et aux résultats Viollier, 24/7 et quel que soit le lieu de connexion

Impression à distance des étiquettes

1007773

viollier.ch



## 30 mai 2016: Assemblée générale ordinaire de printemps

Les membres de l'AMG recevront prochainement la convocation à la prochaine Assemblée générale, qui se tiendra le lundi 30 mai 2016, à 19 h 30, à l'auditoire Marcel-Jenny, entrée principale du site Cluse-Roseaie, HUG.

Fixé par le Conseil, l'ordre du jour en sera le suivant:

1. Approbation du **procès-verbal** de l'Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2015
2. Réception des **nouveaux membres**
3. **Rapport annuel 2015**
4. **Comptes 2015** (les comptes sont disponibles au secrétariat et seront envoyés aux membres qui en feront la demande au secrétariat)
5. **Rapport de l'organe de contrôle**
6. **Approbation** des comptes et rapport
7. Information sur les implications prochaines du Projet MARS, avec des interventions de:
  - M. Jacques Huguenin** (responsable du projet MARS, Office fédéral de la statistique): *Projet MARS ou données pour l'avenir des soins de santé*
  - Dr Jürg Schlup** (président de la FMH): *Position de la FMH et rôle de MyFMH*
  - M. Philip Moline** (responsable de NewIndex): *Comment NewIndex peut vous aider pour MARS: Boîte de réception AMG – OBELISC*
  - M. Anton Prantl** (directeur de la Caisse des Médecins): *compatibilité de MARS avec RoKo.*
8. Initiative de l'AMG pour la défense du secret médical
9. Révision tarifaire
10. Questions (les membres sont invités à transmettre leurs questions au secrétariat une semaine avant l'assemblée pour que nous puissions y répondre au mieux)
11. Divers

Un buffet-apéritif sera servi dès 19 h 00 au Foyer attenant à l'auditoire Marcel-Jenny.

Venez nombreux!

Michel Matter

## Pour une procréation médicalement assistée responsable: votez à nouveau OUI le 5 juin!

Le 14 juin 2015, le peuple suisse a accepté à une forte majorité la modification de l'article 119 de la Constitution concernant la procréation médicalement assistée. Cette modification était nécessaire pour que la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA), acceptée par le Parlement en décembre 2014, puisse entrer en vigueur.

Introduite en 2001, la LPMA est l'une des lois les plus restrictives au monde. Sa révision permettra aux couples suisses d'avoir accès à des traitements comparables à ceux offerts dans la majorité des pays européens (Fig. 1). Elle autorise, entre autres, l'analyse génétique de l'embryon jusqu'ici interdite. Considérant que la nouvelle

loi va trop loin, les opposants, menés par le Parti évangélique (PEV), ont obtenu un référendum. C'est pourquoi la révision de la LPMA sera soumise à l'approbation du peuple le 5 juin prochain.

### Les points principaux de la LPMA révisée:

#### 1. Le développement de 12 embryons au maximum est autorisé

En laboratoire comme dans la nature, seul un faible pourcentage des embryons a le potentiel de donner la vie. Près de la moitié d'entre eux présentent des anomalies chromosomiques qui ne leur permettent pas de se développer au-delà du 5<sup>e</sup> jour. Cette proportion aug-

mente avec l'âge maternel. Chez les couples porteurs d'une maladie héréditaire grave, il faut y ajouter les embryons atteints. La LPMA de 2001 interdisant le développement de plus de 3 embryons, cette restriction devait être levée pour que le diagnostic préimplantatoire (DPI) puisse être introduit. Les chances d'obtenir un embryon sain avec un développement normal sur trois embryons seulement sont en effet beaucoup trop faibles pour que le DPI soit médicalement et éthiquement acceptable dans ces conditions.

## 2. La congélation des embryons est autorisée

La loi actuelle interdit la congélation d'embryons. Les ovules fécondés surnuméraires doivent être congelés dès que la fécondation a été confirmée (stade de zygote). Le plus souvent, nous gardons 2 zygotes en culture et les transférons dans l'utérus maternel au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> jour du développement embryonnaire. Si nous ne gardons qu'un seul zygote, les chances d'obtenir une grossesse diminuent de moitié, le potentiel de viabilité du futur embryon ne pouvant être apprécié à ce stade précoce. Dans le contexte légal suisse, un taux de grossesse acceptable par transfert ne peut être maintenu qu'au prix d'un risque accru de grossesse multiple.

En laissant jusqu'à 12 zygotes en culture, nous aurons la possibilité d'observer leur évolution spontanée et de ne transférer qu'un seul embryon qui aura fait ses preuves en se développant jusqu'au 5<sup>e</sup> jour (stade de blastocyste) (Fig. 2). En utilisant cette stratégie, la Suède a pu diminuer le taux de grossesses multiples de 20 à 5%.<sup>1</sup> Si d'autres blastocystes se sont développés, ils seront congelés. En proportion, il y aura beaucoup moins d'embryons congelés qu'il n'y a actuellement de zygotes.

## 3. L'analyse du patrimoine génétique de l'embryon est autorisée dans un cadre strict

Le DPI pourra être effectué s'il s'agit d'une maladie grave, incurable, survenant avant 50 ans, après consentement écrit du couple. L'analyse chromosomique de l'embryon ou dépistage préimplantatoire (DePI) sera également possible dans le but d'évaluer son potentiel à donner naissance à un enfant vivant. Le typage HLA (bébé-médicament) et la sélection du sexe à but social restent interdits.<sup>2</sup>

Pour l'instant, si le couple est porteur d'une maladie héréditaire grave, il n'a qu'une alternative: débiter une grossesse dans l'inquiétude, attendre le résultat d'un prélèvement ovulaire invasif avec le risque de perdre un fœtus sain et se retrouver confronté à l'éventuelle décision, toujours douloureuse, d'interrompre la grossesse si

l'enfant est atteint; ou se rendre à l'étranger pour effectuer un DPI.

Le DePI s'apparente à ce qui est fait dans le diagnostic prénatal. Quand un couple porteur de la mucoviscidose effectue une choriocentèse pour exclure cette maladie chez son futur enfant, on lui propose d'effectuer aussi un caryotype sur le prélèvement, ce qui peut être aisément fait et sans risque supplémentaire. Cela évite un nouveau geste quelques semaines plus tard si le fœtus, non atteint, présente des signes échographiques qui suggèrent une anomalie chromosomique. Il est cohérent que la même démarche puisse être effectuée en cas de DPI.

Le dépistage préimplantatoire est aussi utile chez les couples infertiles qui présentent des fausses-couches à répétition ou des échecs réitérés d'implantation, car il permet d'identifier les embryons qui ont le meilleur potentiel de donner naissance à un enfant vivant.<sup>3</sup>

## Pourquoi tant d'oppositions et de peurs?

Après leur échec à la votation du 14 juin 2015, les opposants concentrent leur argumentaire sur le DePI, qu'ils considèrent comme une dangereuse dérive visant à sélectionner un enfant parfait. Pour eux, la LPMA révisée encourage l'eugénisme et la stigmatisation des personnes handicapées.

Rappelons que, comme pour le diagnostic prénatal autorisé depuis longtemps, la décision d'effectuer une analyse préimplantatoire est un libre choix. On pourrait parler de dérive si ces tests étaient imposés et systématiques, mais ce n'est pas le cas.

La génétique n'est responsable que d'une partie des handicaps, dont les causes sont multiples. Pas plus que le dépistage prénatal, le DePI ne conduira à une société stéréotypée d'enfants sans défauts. Cela n'a pas été le cas dans les nombreux pays qui le pratiquent et ce ne sera pas le cas chez nous.

## Conclusion

La LPMA révisée est une loi raisonnable qui n'autorise pas les indications éthiquement controversées mais qui tient compte des récents progrès thérapeutiques. Son introduction permettra aux couples concernés d'avoir accès en Suisse à un traitement leur offrant les meilleures chances de donner naissance à un enfant sain. Les grossesses multiples et les avortements thérapeutiques seront réduits.

**Votez et faites voter OUI le 5 juin prochain!**

Dr Nicole Fournet Irion

<sup>1</sup> B. Källén et al. *Trends in delivery and neonatal outcome after in vitro fertilization in Sweden. Data for 25 years.* Hum Reprod. 2010 Apr;25(4):1026-34

<sup>2</sup> www.parlament.ch

<sup>3</sup> Fournet Irion N. et Irion O. *Introduction en Suisse des analyses génétiques sur le patrimoine de l'embryon: progrès ou dérive?* Rev Med Suisse 2016; 500-501:39-43

## Législation restrictive

§ La Suisse possède l'une des lois sur la procréation médicalement assistée les plus restrictives d'Europe

§ DPI pour le dépistage des maladies génétiques graves: autorisé dans 27 des 28 Etats de l'UE

§ DPI pour le dépistage des anomalies chromosomiques: autorisé dans 23 des 28 Etats de l'UE

## DPI établi et reconnu dans l'UE

Pays	DPI pour anomalies chromosomiques	DPI pour maladies héréditaires graves
	p. ex. recherche d'une aneuploïdie	p. ex. fibrose kystique
Belgique	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui
Allemagne	Pendant	Oui
Estonie	Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui
France	Non	Oui
Grèce	Oui	Oui
Royaume-Uni	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui
Italie	Oui	Oui
Croatie	Oui	Oui
Lettonie	Oui	Oui
Lituanie	Non	Non
Luxembourg	Oui	Oui
Malte	Oui	Oui
Pays-Bas	Oui	Oui
Autriche	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui
Portugal	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui
Suède	Non	Oui
Slovaquie	Oui	Oui
Slovénie	Non	Oui
Espagne	Oui	Oui
Tchéquie	Oui	Oui
Hongrie	Oui	Oui
Chypre	Oui	Oui
Suisse	Non	Non

Figure 1

Figure 2

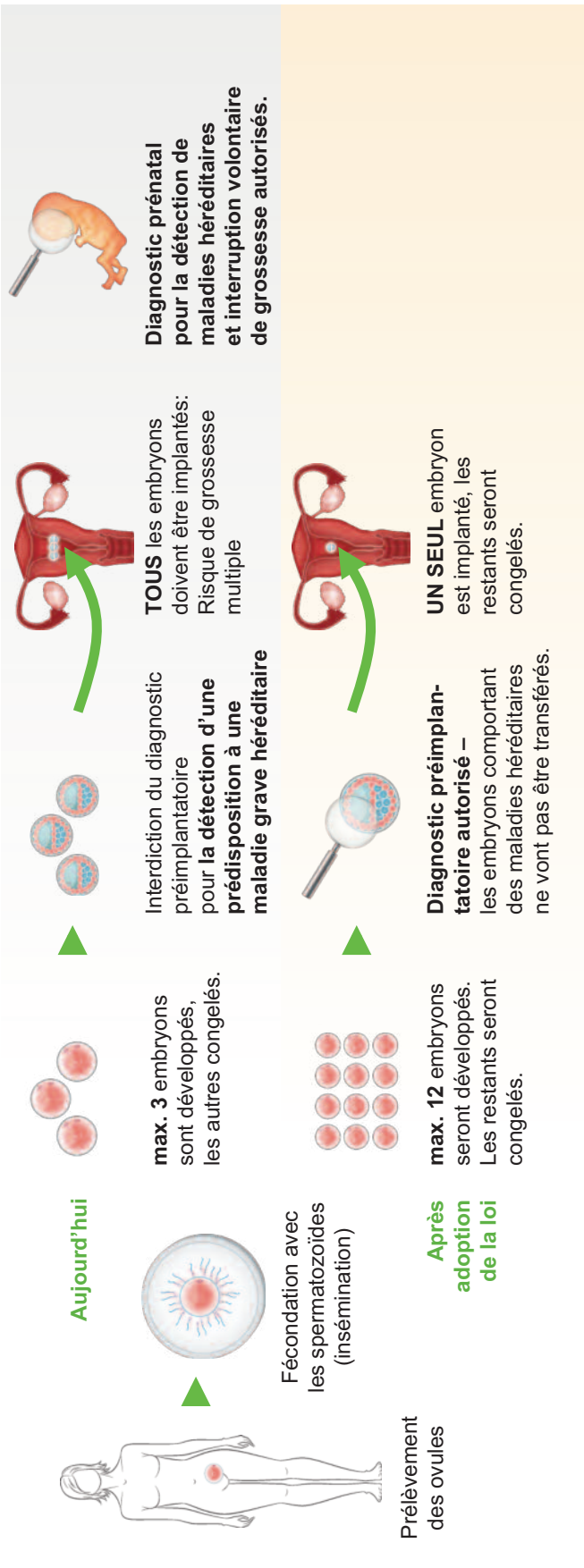
# La procréation médicalement assistée en Suisse aujourd'hui et après l'adoption de la révision de la LPMA

A partir de la 11<sup>e</sup> semaine de grossesse

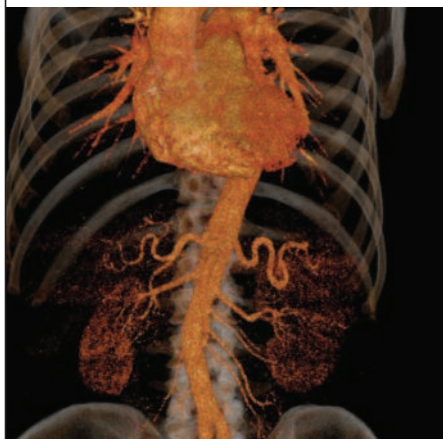
Jour 5

Jour 1

Jour 0



— Les radiologues : Dr Troxler - Dr Besse Seligman - Dr Schwiager - Dr de Gautard - Dr Cuinet - Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque —



IRM ostéo-articulaire,  
neuro-vasculaire,  
abdominale/  
gynécologique,  
cardiaque



CT scanner  
Denta-scan



Échographie  
Doppler



Mammographie  
numérique  
low dose



Radiologie  
interventionnelle  
et thérapie  
de la douleur



Radiologie  
numérique



Panoramique  
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

[www.medimagesa.ch](http://www.medimagesa.ch) Adresse: 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax: +41 (0) 22 789 20 70 Mail: [info@medimagesa.ch](mailto:info@medimagesa.ch)

1007617



**Fiduciaire reconnue sur la place genevoise depuis 30 ans,  
Gefarco est également une entité de FMH Fiduciaire Services.**

Gefarco est spécialisée dans l'accomplissement de mandats comptables et fiscaux, comme dans le conseil aux indépendants.

Forte de son expérience, elle vous offre des services variés tels que :

- Plans d'affaires, plans financiers
- Tenue de comptabilité
- Bouclement de comptes et préparation des bilans et comptes de résultats
- Etablissement de déclarations fiscales
- Tous services de type fiduciaire

Faites confiance à nos spécialistes !

**Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge / Tél 058 822 07 40 – Fax 058 822 07 41 / [fiduciaire@gefarco.ch](mailto:fiduciaire@gefarco.ch) – [www.gefarco.ch](http://www.gefarco.ch)**

1007127



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

**Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!**

Av. Cardinal-Mermillod 36  
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80  
F +41 (0)22 420 64 81

[contact@proximos.ch](mailto:contact@proximos.ch)  
[www.proximos.ch](http://www.proximos.ch)

1006883



21 Rue de Chantepoulet  
1201 GENEVE  
Tél: +41 22 545 50 50  
Fax: +41 22 545 50 51  
Email: info@cird.ch  
www.cird.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi 7H30 – 19H  
Vendredi 7H30 – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 50

Lundi au Jeudi 7H30 – 18H30  
Vendredi 7H30 – 18H



61 Route de Thonon  
1222 Vézenaz  
Tél: +41 22 545 50 55  
Fax: +41 22 752 68 44  
Email: info@cirg.ch  
www.cirg.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi 8H – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 55

Lundi au Jeudi 8H – 18H  
Vendredi 8H – 17H

#### SPÉCIALITÉS

Imagerie ostéo-articulaire diagnostique - interventionnelle • Neuroradiologie • Imagerie de la Femme • Imagerie digestive

#### CENTRE DE LA DOULEUR

Traitement rhumatismal par désensibilisation (rhizolyse) • Aspiration des hernies discales (herniatome)  
Traitement des fractures vertébrales (kyphoplastie) • Epiduroscopie • Ozonothérapie • Bloc de la douleur • Injections autologues

#### RADIOLOGUES FMH

Dr Malika QUINODOZ • Dr Jean Baptiste MARTIN • Dr Frank KOLO  
Dr Victor CUVINCIUC • Dr Hestia IMPERIANO • Dr Abed KOURHANI

1007769



GENÈVE-MÉDECINS, À DOMICILE 24H/24

022 754 54 54



La référence genevoise change de logo

GE-MED votre partenaire de confiance

1007783

36 av. du Cardinal-Mermillod 1227 Carouge

fax 022 734 25 91

www.gemed.ch

info@gemed.ch



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

1007128



# Projet MARS – Données pour l'avenir des soins de santé

Le projet MARS (Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) vise à mettre à disposition des bases statistiques de données sur les services de santé. Ces données seront utiles à la collectivité, aux associations, aux médias et aux responsables politiques. En même temps, le projet remplit un mandat légal inscrit dans la Loi sur l'assurance-maladie (art. 59a)

## Objectifs de la statistique publique des services de santé

Les soins médicaux sont-ils suffisants et sont-ils adaptés à la structure de la population? Quel est le rapport entre l'offre et la demande de prestations? Comment évolue la prise en charge dans certains domaines de prestations? Les traitements stationnaires tendent-ils à être remplacés par des traitements ambulatoires? Quels sont les effets de ces éléments sur le système de santé et sur les patients?

Pour pouvoir répondre à ces questions et à d'autres tout aussi importantes, l'Office fédéral de la statistique s'emploie à produire, dans le domaine des services de santé, les bases statistiques solides et pertinentes dont le système de santé a besoin. Les statistiques produites permettent à la collectivité (associations, responsables politiques, médias, chercheurs) de travailler avec des données objectives reconnues.

## Elargissement des statistiques des services de santé au secteur ambulatoire

L'OFS collecte depuis les années 1990 des données auprès des fournisseurs de prestations dans le secteur stationnaire, principalement auprès des hôpitaux et des établissements médico-sociaux. Les relevés comprennent des données sur les établissements, leurs infrastructures, leur personnel, leurs finances, ainsi que des informations détaillées sur les traitements et sur la morbidité des patients.

Le projet MARS complète des statistiques existantes ou met en place de nouveaux relevés dans le domaine ambulatoire, auprès des hôpitaux, des cabinets médicaux et des centres ambulatoires, des pharmacies et de l'aide et des soins à domicile. Le but final est de permettre aux acteurs concernés d'analyser les activités et les structures du système de santé dans son ensemble.

## Double mandat légal

L'OFS a, d'après la Loi sur la statistique fédérale (LSF), pour mission de mettre à disposition des bases statis-

tiques d'intérêt général. Ces données sont publiées sous forme anonyme par l'OFS et sont accessibles sur demande à tous.

Dans le cadre de l'assurance-maladie, l'OFS a pour mandat spécifique de constituer des bases statistiques. Ces dernières servent à juger du fonctionnement de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). En outre, l'OFS a reçu le mandat de transmettre aux récepteurs prévus par la loi les données nécessaires à leur mission de surveillance légale. Ceux-ci comportent entre autres l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les cantons.

Si le législateur a confié à l'OFS ce double mandat, c'est pour éviter que des données ne soient relevées à double, pour déployer des synergies et pour limiter la charge qui pèse sur les fournisseurs de données. L'OFS attache beaucoup d'importance à ces principes, ainsi qu'à une observation stricte des dispositions légales relatives à la protection des données.

## Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires

Le troisième sous-projet de MARS vise à mettre en place un relevé annuel obligatoire auprès de l'ensemble des cabinets médicaux et des centres ambulatoires en Suisse. Ce relevé porte sur l'infrastructure, l'équipement, la formation, le volume des prestations, le personnel, ainsi que sur les charges et produits. Aucune information sur les patients n'est demandée.

En outre sont différenciés les fournisseurs de prestations en tant que personnes morales (cabinets/entreprises) des médecins en tant que personnes physiques. Les données d'identification de ces derniers sont anonymisées en début de processus (voir schéma page suivante).

## Anonymisation

La Loi fédérale sur la protection des données impose d'anonymiser les données dès que le but du traitement le permet. En l'occurrence, les identifiants des personnes (nom, prénom, GLN) fournis par le répondant sont anonymisés avant que le répondant accepte de transmettre le questionnaire à l'OFS. Aucun identifiant personnel concernant un médecin ne parvient donc à l'OFS. Pour les données d'identification des fournisseurs de prestations (personnes morales), l'OFS les anonymise au cours du traitement des données statistiques.

## Allègement de la charge de travail

Un groupe de travail technique comprenant des repré-

sentants de la FMH et ses partenaires a très tôt suivi le développement du questionnaire électronique permettant de relever les données auprès des cabinets médicaux et des centres ambulatoires. En étroite coopération avec ce groupe, la charge de participation au relevé a été limitée autant que possible. Les répondants peuvent ainsi, en quelques clics, importer dans le questionnaire des données déjà saisies dans les bases de données de la FMH, du Registre des professions médicales, de NewIndex et de RoKo (enquête conduite depuis 1990 par la Caisse des Médecins conjointement avec les Sociétés de médecine associées). Ils peuvent aussi sauvegarder chez eux leurs données avant de conclure le questionnaire et les réutiliser l'année suivante. Enfin, plusieurs questions ne sont visibles que pour certaines structures interrogées (cabinet de groupe, cabinet de spécialiste).

**Prochaines étapes**

Le premier relevé-pilote des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires a eu lieu à l'été 2015. Sur base de son évaluation faite en coopération avec le Corps médical, l'OFS a adapté le questionnaire. Cette nouvelle version va être testée lors du deuxième relevé-pilote, démarrant le 9 mai 2016. La première enquête productive aura lieu en novembre 2016.

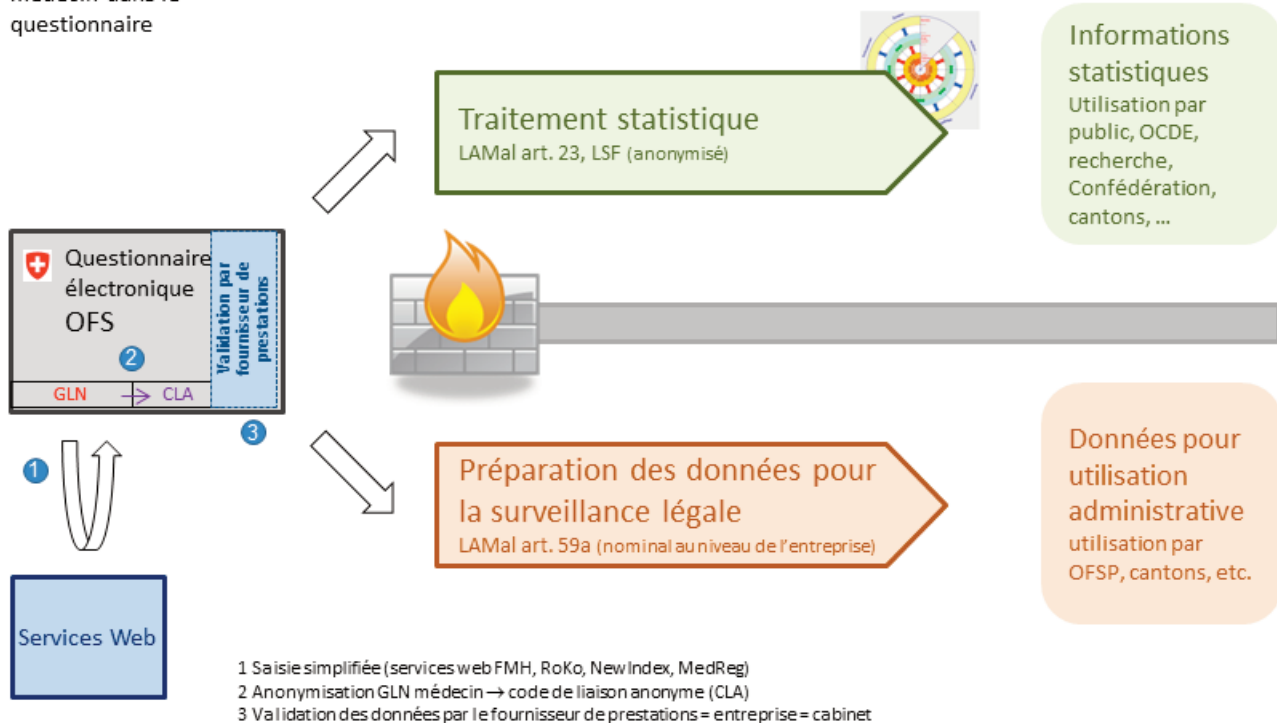
Jacques Huguenin  
 Dr. sc. éc., responsable du projet MARS  
 Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel

**Un relevé pour deux mandats**

**un relevé**

Anonymisation du médecin dans le questionnaire

**séparation stricte du traitement et de l'utilisation**



- 1 Saisie simplifiée (services web FMH, RoKo, New Index, MedReg)
- 2 Anonymisation GLN médecin → code de liaison anonyme (CLA)
- 3 Validation des données par le fournisseur de prestations = entreprise = cabinet

## Bases légales statistiques

### – Loi sur la statistique fédérale (LSF, RS 431.01)

Le mandat statistique est fixé à l'art. 3 LSF (tâches de la statistique fédérale). Les principes qui régissent la statistique publique sont inscrits dans la LSF et dans l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (ordonnance sur les relevés statistiques, RS 431.012.1). Les différents relevés et statistiques sont énumérés dans l'annexe de l'ordonnance. Le domaine des services de santé figure aux numéros 58 à 62 et 193 à 195. Là sont précisés notamment l'objet et les modalités de chaque relevé, ainsi que les milieux interrogés.

### Ordonnance sur les relevés statistiques, Annexe, n°193. Relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires

*Objet de l'enquête: forme juridique, genre d'activité, lieu d'activité, prestations offertes, financement des prestations, possibilités de formation; effectif et structure du personnel, données individuelles sur les employés et sur les indépendants des professions de la santé, sur les infrastructures et sur les équipements; comptabilité d'exploitation (charges et produits), comptabilité des salaires, résultat d'exploitation*

### – Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal, RS 832.10)

L'art. 23 LAMal définit le mandat statistique de l'OFS, qui consiste à établir les bases statistiques nécessaires à l'examen du fonctionnement et des effets de la loi, sur la base de la LSF.

#### LAMal, art. 23 Statistiques

<sup>1</sup> L'Office fédéral de la statistique établit les bases statistiques nécessaires à l'examen du fonctionnement et des effets de la présente loi. Il collecte auprès des assureurs, des fournisseurs de prestations et de la population les données nécessaires à cet effet.

<sup>2</sup> Les personnes physiques ou morales interrogées sont soumises à l'obligation de renseigner. Les informations doivent être mises gratuitement à disposition.

<sup>3</sup> Le traitement de données à des fins statistiques est régi par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale.

## Bases légales administratives

### – Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal, SR 832.10)

Le mandat légal de collecter des données auprès des fournisseurs de prestations à des fins de surveillance est inscrit à l'art. 59a LAMal.

#### LAMal, art. 59a Données des fournisseurs de prestations

<sup>1</sup> Les fournisseurs de prestations doivent communiquer aux autorités fédérales compétentes les données qui sont nécessaires pour surveiller l'application des dispositions de la présente loi relatives au caractère économique et à la qualité des prestations. Les indications suivantes doivent notamment être communiquées:

- a. le genre d'activité exercée, l'infrastructure et l'équipement, ainsi que la forme juridique;
- b. l'effectif et la structure du personnel, le nombre de places de formation et leur structure;
- c. le nombre de patients et la structure de leur effectif, sous une forme anonyme;
- d. le genre, l'ampleur et les coûts des prestations fournies;
- e. les charges, les produits et le résultat d'exploitation;
- f. les indicateurs de qualité médicaux.

<sup>2</sup> Les personnes physiques ou morales interrogées sont soumises à l'obligation de renseigner. Les données doivent être fournies gratuitement.

<sup>3</sup> Les données sont collectées par l'Office fédéral de la statistique. Celui-ci met à la disposition de l'Office fédéral de la santé publique, du Surveillant des prix, de l'Office fédéral de la justice, des cantons, des assureurs et des organes figurant à l'art. 84a les données par fournisseur de prestations énumérées à l'al. 1 aux fins de l'application de la présente loi. Ces données sont publiées.

<sup>4</sup> Le Conseil fédéral édicte des dispositions détaillées sur la collecte, le traitement, la transmission et la publication des données, dans le respect du principe de la proportionnalité.

La publication par l'OFSP des données collectées en vertu de l'art. 59a LAMal est régie au niveau de l'ordonnance. L'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal, RS 832.102) prévoit des données nominatives sur les fournisseurs de prestations ou par catégories de fournisseurs de prestations.

#### OAMal, art. 31 Publication des données des fournisseurs de prestations

<sup>1</sup> L'OFSP publie la synthèse des données recueillies par l'Office fédéral de la statistique en vertu de l'art. 22a de la loi et par l'OFSP selon l'art. 51 de la loi fédérale du 26 juin 2006 sur les professions médicales universitaires, de façon à ce qu'apparaissent clairement, notamment, les informations ou les chiffres suivants de l'assurance-maladie sociale, par fournisseur de prestations ou par catégorie de fournisseurs de prestations:

- a. offre de prestations des fournisseurs de prestations;
- b. diplômes et titres postgrades des fournisseurs de prestations;
- c. indicateurs de qualité médicaux;
- d. étendue et genre des prestations fournies;
- e. évolution des coûts.



**CEML** Centre d'expertise  
médicale Lancy

Le nouveau Centre d'expertise médicale de Lancy (CEML) cherche à collaborer avec des médecins spécialistes FMH ou titre équivalent pour assurer des expertises mono, bi- et pluridisciplinaires. Si une activité d'expert médical vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec nous par e-mail :

expertise@ceml.ch ou par téléphone : +41 22 709 03 00

10075800



CLINIQUE GENEVOISE  
DE MONTANA

## Pour votre santé, prenez de l'altitude

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Clinique genevoise de Montana  
Impasse Clairmont 2  
3963 Crans-Montana

1005495



### SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE

- Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.
- > Collaboratrices qualifiées
  - > 5 jours par semaine 8 à 19 heures
  - > Utilisation à la carte

« NOUS RÉPONDONS POUR VOUS »

### NOS PRESTATIONS

- > SERVICE SUR DEMANDE : UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS
- > GESTION DE VOTRE AGENDA EN TEMPS RÉEL
- > FACILITÉ D'UTILISATION
- > RETRANSMISSION DES MESSAGES
- > PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET
- > RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS
- > TRANSFERT D'APPEL URGENT
- > COMPATIBILITÉ AVEC VOTRE PROPRE LOGICIEL D'AGENDA

  
**MEDES**  
VOTRE TÉLÉSECRETARIAT  
DEPUIS 1993

MEDES SÀRL  
Route de Jussy 29 > 1226 Thônex  
T. 022 544 00 00 > F. 022 544 00 01  
info@medes.ch

[WWW.MEDES.CH](http://WWW.MEDES.CH)

1007782

1006864



**Proxilis**

analyses médicales

Votre laboratoire de  
proximité à Genève

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

022 341 33 14

info@proxilis.ch

www.proxilis.ch

## Donnez votre sang!

Centre de transfusion sanguine HUG  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 6,  
1205 Genève

Tél. 022 372 39 01

Courriel: [accueil.donneurs@hcuge.ch](mailto:accueil.donneurs@hcuge.ch)

### Horaires:

Lundis et jeudis: 11.00 – 19.00h

Mardis, mercredis et vendredis:

07.30 – 15.00h

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois:

08.30 – 12.00h

## MARS – Dieu ou barre chocolatée? Ni l'un ni l'autre!

### MARS

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales (LAMal art. 21, art. 23, art. 59a), l'Office fédéral de la statistique (OFS) a reçu le mandat d'élaborer et d'exploiter un système de collecte d'informations. Les travaux portent le nom de projet MARS (Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé) pour l'«Elaboration des statistiques sur les soins de santé ambulatoires en vue d'un système intégré d'informations statistiques sur la santé». Le projet se décline en plusieurs sous-projets

([http://www.fmh.ch/fr/politique\\_themes/demographie\\_medicale/mars.html](http://www.fmh.ch/fr/politique_themes/demographie_medicale/mars.html)).

La FMH a pu instaurer un dialogue constructif avec les responsables de l'OFS afin de s'assurer que le questionnaire soit bien formulé, tienne compte du point de vue médical, et ainsi recueille des réponses pertinentes. De par leur expérience professionnelle, les médecins savent que seule une bonne indication suivie d'une intervention réalisée dans les règles de l'art aboutira à un bon résultat, mais ils savent aussi qu'une mauvaise indication ne donnera pas de bons résultats malgré une intervention parfaite. L'interaction questions-réponses obéit à la même logique: seules des questions pertinentes appellent des réponses pertinentes. Par ailleurs, le temps investi par les médecins, qui ont une obligation légale de transmettre leurs données, doit être le moins long possible. Avec ses partenaires, la Caisse des médecins et NewIndex, la FMH offre donc la possibilité à ses membres d'autoriser d'un seul clic le transfert de données déjà collec-

tées. Mais une attention spécifique doit être portée sur les aspects de la protection des données – aussi bien dans l'intérêt de nos patients que de celui de nos membres. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est donc chargé d'élaborer une ordonnance conforme à la loi.

Pour la FMH, il est primordial que cette ordonnance précise de manière claire et transparente les objectifs de la collecte, et que la proportionnalité soit respectée. Il s'agit aussi d'éviter que des données isolées ou redondantes soient collectées. Les fournisseurs de prestations doivent savoir à quelles fins (administratives ou de surveillance) les données sont prélevées et à quels destinataires elles seront ensuite transmises.

### myFMH: un service informatif – utile – interactif

Sur myFMH ([www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch)), le portail de la FMH, les membres peuvent contrôler toutes leurs données et en actualiser une partie (p. ex. celles sur leur activité professionnelle). Pour cela, ils disposent d'un espace individuel dans lequel ils peuvent aussi apporter des indications complémentaires sur leur parcours professionnel, leurs connaissances linguistiques et leurs qualifications supplémentaires. Par souci de transparence, les membres peuvent consulter toutes les données publiées et sauvegardées dans leur profil (cf tableau ci-dessous).

Grâce aux données que les membres de la FMH auto-déclarent dans myFMH sur leur activité professionnelle, la FMH est en mesure d'établir chaque année sa statistique médicale. Publiée dans le *Bulletin des médecins suisses* et disponible sous forme de poster, la sta-

**Activité professionnelle, questions pour la statistique médicale de la FMH**

Nous avons besoin de votre soutien afin que la FMH continue d'avoir les meilleures données pour la démographie médicale. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir remplir entièrement le questionnaire. Il faut compter environ 3 minutes par lieu de travail. Vos données sont traitées de manière confidentielle et uniquement utilisées pour des analyses internes à la FMH. Si vous le souhaitez, les adresses de vos lieux de travail sont publiées dans le registre des médecins de la FMH.

**Les lieux de travail**

Vous trouverez ci-après les lieux de travail que vous avez déjà saisis. Vous pouvez à tout moment les modifier, les confirmer, les supprimer ou en ajouter de nouveaux.

**Vous avez vérifié et confirmé vos données la dernière fois le 16.12.2015**

Secteur	Désignation	Fonction	Occupation	Valeur dès le	Éditer	Annuler
Hospitalier	Inselspital Freiburgstrasse 10 3010 Bern	Médecin-assistant	10	16.12.2015	vérifier	annuler

tistique médicale de la FMH offre une vue d'ensemble des médecins en exercice dans le pays. De plus, un outil de recherche interactif permet aux utilisateurs d'enregistrer et d'imprimer eux-mêmes les évaluations qui les intéressent. La FMH propose sur demande d'autres évaluations et analyses spécifiques.

**Perspectives**

Dans l'intérêt de ses membres et d'une qualité des données élevée et conforme à la loi, la FMH continue d'influer sur la mise en œuvre du projet MARS, informe ses membres et les organisations de médecins et, en collaboration avec la Caisse des médecins et NewIndex, met à disposition un service web permettant de réduire le temps investi pour remplir le questionnaire. La collecte totale par l'OFS des données struc-

turales de tous les cabinets médicaux et de tous les centres ambulatoires est prévue pour novembre 2016. Encore en souffrance à l'OFSP, l'ordonnance (OAMal), dont la forme a été approuvée par le Conseil fédéral, sera déterminante pour définir les prochaines étapes de «l'expédition MARS».

La FMH et la division Données, démographie et qualité (DDQ) sont à votre entière disposition pour toute question ou demande de renseignements concernant MARS et la statistique médicale de la FMH. N'hésitez pas à nous contacter.

Jürg Schlup  
Président de la FMH

## NewIndex vous aide pour MARS

La mise à disposition de vos données pour OBE-LISC permet l'importation automatique des données dans le questionnaire MARS

**La nouvelle Boîte de réception AMG: pourquoi existe-t-elle?**

La Boîte de réception AMG fonctionne comme une boîte à lettres électronique. Cette boîte est mise en place par NewIndex sur demande explicite de l'AMG. Les membres qui ne désirent pas être affiliés à un

TrustCenter (CTESIAS pour Genève) peuvent pour ainsi dire déposer leurs données dans la Boîte de réception AMG pour remplir leur obligation de livrer des données. Concrètement, en cliquant sur un lien sur le site Internet de l'AMG, le médecin peut s'enregistrer et télécharger ses données.

La raison principale pour participer est l'augmentation de la fiabilité des interprétations par la maximisation du nombre des participants à la collecte nationale des données (fig. 1).

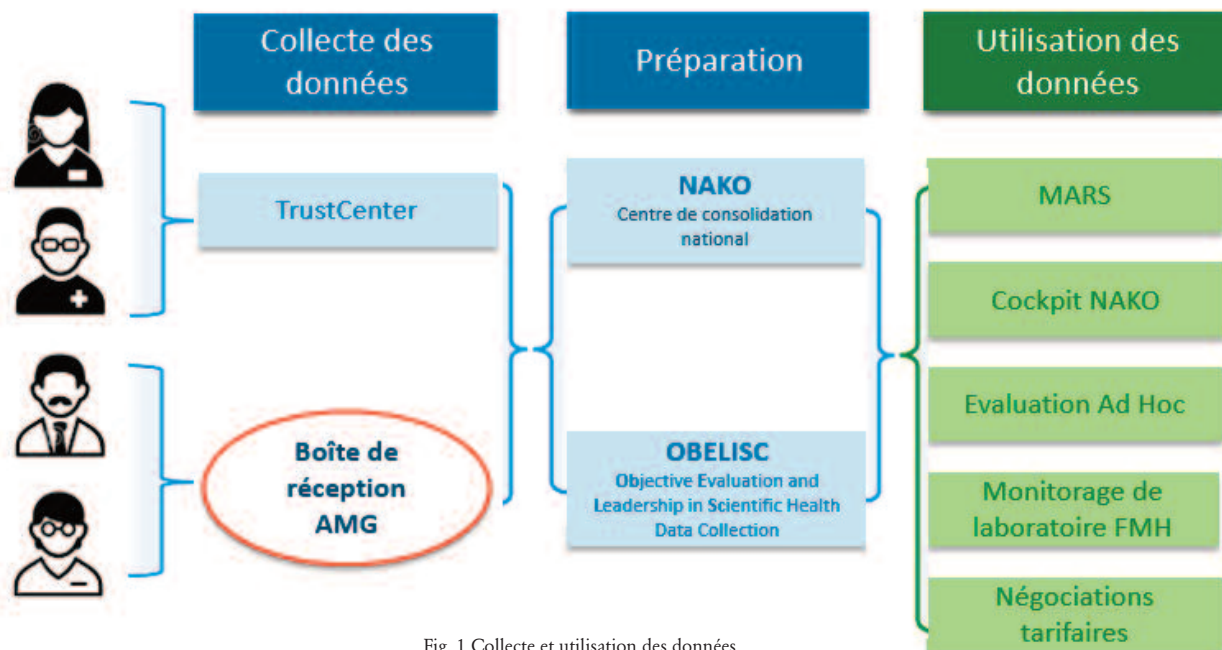


Fig. 1 Collecte et utilisation des données

Du point de vue du médecin, l'avantage de la *Boîte de réception AMG* réside dans le fait qu'il dispose d'une alternative pour s'acquitter de son obligation de livrer des données. Il épargne ainsi des frais, mais renonce du même coup aux prestations de service spécifique du *TrustCenter* (CTESIAS), telles que le «miroir de cabinet» individuel, qui présente les chiffres clés détaillés de son cabinet. Avec la livraison via la *Boîte de réception AMG*, il reçoit un résumé trimestriel de ses chiffres clés en PDF avec une vue d'ensemble des principales caractéristiques.

### Avantages du recueil de données pour les médecins

Le recueil de données offre de nombreux avantages, tant aux organisations médicales telles que l'AMG, qu'aux médecins individuellement:

- **Aide au remplissage du questionnaire MARS** pour les médecins qui ont mis leurs données à disposition d'OBELISC (voir ci-dessous),
- Constitution de collectifs de référence pour la référencement du cabinet,
- Analyses dans le cadre des procédures EAE (présentation de CTESIAS)
- Recherche en matière de soins (p. ex. planification des services d'urgence, comportement de consommation des patients en fonction de la démographie), analyse des flux de patients, etc.
- Interprétation des évolutions de coûts, base statistique pour les négociations tarifaires, monitoring des positions tarifaires, etc.
- Soutien de projets de la FMH, comme p. ex. la révision du TARMED,
- Cockpit NAKO pour les sociétés médicales (p. ex. évolution du chiffre d'affaires selon les tarifs, lois ou spécialités, nombre moyen de patients par cabinet)

### OBELISC, c'est quoi?

Les médecins sont confrontés à de nouveaux enjeux dans le contexte d'eHealth et d'un changement des conditions cadres. Avec le projet OBELISC (**OB**jective **E**valuation and **L**eadership **I**n **S**cientific Health **D**ata **C**ollection), NewIndex a créé en 2013 une base permettant de réaliser à l'avenir toutes les évaluations et études pertinentes pour le corps médical suisse.

OBELISC est un élément venu compléter le recueil existant de données propre aux médecins. Du point de vue technique, il constitue une possibilité supplémentaire d'exploitation de données au service du corps médical.

OBELISC repose sur les mêmes données de facturation que les recueils de données effectués jusqu'ici pour le NAKO et le miroir du cabinet. La différence avec le NAKO réside dans la préparation des données, qui permettra aussi à l'avenir des analyses concordant avec les exigences accrues du corps médical suisse.

Afin d'obtenir une validité maximale des données, une forte participation des médecins à la collecte des données est indispensable. Si un médecin souhaite participer à OBELISC, il doit explicitement mettre ses données à disposition. S'il utilise la *Boîte de réception AMG*, il reçoit la déclaration d'adhésion à la *Boîte de réception AMG* et à OBELISC, accompagnée du questionnaire relatif aux caractéristiques du cabinet, dès qu'il s'est enregistré à la *Boîte de réception AMG* et a téléchargé ses données pour la première fois.

**Si vous communiquez vos données au pool de données OBELISC, vous pouvez importer automatiquement les données structurelles de votre cabinet dans le questionnaire MARS par un simple clic (voir ci-dessous).**

### Qu'est-ce que NewIndex?

L'entreprise NewIndex SA collecte et exploite les données de prestations des médecins suisses dans le domaine ambulatoire en cabinet depuis 15 ans. Elle est détenue à 100% par les sociétés cantonales de médecine, la FMH et la Caisse des médecins. Elle ne poursuit pas de buts lucratifs, mais s'efforce de créer de la valeur ajoutée pour les médecins.

### Le recueil de données propre aux médecins facilite le remplissage du questionnaire MARS

Pour contribuer à façonner l'avenir du système de santé suisse, il est essentiel que le corps médical puisse utiliser ses propres données pour une prise de décision fondée sur des faits.

En outre, le recueil de données propre aux médecins a un effet positif supplémentaire, il facilite le remplissage du questionnaire MARS en ligne. NewIndex a développé à ce propos un service web en collaboration avec la Caisse des médecins et la FMH. **Si vous communiquez vos données au pool de données OBELISC, vous pouvez importer automatiquement les données structurelles de votre cabinet dans le questionnaire MARS par un simple clic (fig. 2).**

Dans un futur sous-projet de MARS, des données détaillées sur les patients et les traitements anonymisées doivent aussi être incluses. Ici aussi, NewIndex pourra vous faciliter grandement l'importation des données.

Sites 2013 - Dr. med. Andrea Berner Test1 (Bernstrasse 1, 3000 Bern, BE)

Import des données NewIndex

Import NewIndex

Suivant

newindex  
Your Medical Data Insights

Année de référence 2013

Nom utilisateur	PIN	Login valable	Données disponibles
ABCD	1234		

Check Abort

0.3 PREVIEW-BUILD

Authentification par saisie du nom d'utilisateur et du code PIN (fournis par Newindex)

Fermer

Fermer Vérifier les données

Fig. 2 Exemple d'importations de données NewIndex dans le questionnaire MARS en ligne de l'Office fédéral de la statistique

### Pas de «médecin transparent»: traitement sûr et conforme à la protection des données du décompte

NewIndex vit de données et donc de la confiance des médecins qui mettent leurs données à disposition pour le centre de consolidation national NAKO et pour OBELISC.

Les données des patients sont anonymisées lors du transfert dans le système TrustX (fig. 2). Dans l'étape suivante, le médecin est anonymisé et les données sont agrégées (NAKO, consolidation nationale) ou est pseudonymisé (OBELISC). Les données sont ensuite à la disposition de NewIndex pour l'exploitation.

Tous les projets sont contrôlés par l'organe de surveillance et de pilotage, le Comité NAKO, en ce qui concerne le respect des directives de protection des données selon le Code NAKO.

Philip Moline, directeur général de NewIndex

### L'essentiel en bref

La Boîte de réception AMG est une méthode simple pour s'acquitter de son obligation de livrer des données.

Le recueil de données propre aux médecins facilite le remplissage du questionnaire MARS par l'importation automatique des données.

**La mise à disposition de vos données pour OBELISC permet l'importation automatique des données dans le questionnaire MARS.**

La nouvelle banque de données OBELISC permet des exploitations approfondies dans le domaine de la recherche en matière de soins.

L'entreprise NewIndex SA est chargée de l'interprétation des données des médecins. Elle est détenue à 100% par les sociétés cantonales de médecine, la FMH et la Caisse des médecins.

Stephan Waser, directeur des données et études



# RoKo vous est aussi utile

## Pourquoi RoKo?

RoKo (*Rollende Kostenstudie*) est une étude des coûts d'exploitation des cabinets médicaux et de leur évolution dans le temps. Cette enquête, proposée par la Caisse des Médecins depuis plusieurs années, analyse la totalité des charges d'exploitation ainsi que le chiffre d'affaires. Cette étude n'est pas une simple enquête de plus et il est réellement dans l'intérêt des médecins libéraux de remplir ce questionnaire. L'étude RoKo représente également une sorte d'assurance, en mesure de protéger les cabinets médicaux d'éventuelles pertes financières.

### RoKo est compatible avec l'enquête MARS !

Un avantage de taille est la comptabilité de MARS avec RoKo: en effet grâce au webservice développé par la FMH, Newindex et RoKo, vous pouvez d'un simple clic (voir ci-dessous) intégrer vos résultats Roko dans le questionnaire MARS. Le gain de temps sera alors concret tout en évitant une redondance des données à saisir.

Déblocage MARS:

Oui

## Historique

C'est à la demande d'une société cantonale de médecine, souhaitant obtenir des statistiques globales concernant les médecins en pratique privée, que la Caisse des Médecins a développé, au début des années 1990, les principes de RoKo. Le but était, à l'époque déjà, de se doter d'éléments fiables pour mener avec une analyse pertinente des coûts, les négociations de tarifs avec les assureurs ; les nomenclatures n'étaient alors pas uniformes dans tous les cantons. Entre 1995 et 2005, un nombre important de sociétés de médecine ont sollicité leurs membres afin de compléter cette étude et également assuré une pérennité de la démarche pour certains cantons jusqu'à ce jour. La demande s'est encore accrue depuis deux ans, suite à l'annonce du caractère obligatoire du projet MARS de l'Office fédéral de la statistique, l'étude RoKo, dont les avantages sont décrits ci-après, répondant partiellement aux exigences de ce projet.

## Quel est le coût?

Le produit RoKo est entièrement pris en charge par la Caisse des Médecins. Pour rappel, la Caisse des Médecins est une société coopérative, fondée en 1964 par des médecins, pour des médecins. Les bénéfices sont reversés chaque année aux membres sous forme de dividende sur les parts sociales acquises. La philosophie de la société n'a pas changé au fil des années, mettant l'accent, dans la mesure de ses moyens sur une collaboration étroite et de proximité avec les médecins ainsi que les différentes sociétés de médecine. Le développement, le suivi et la saisie des données manuelles du produit RoKo sont assurés par la Caisse des Médecins. La société cantonale de médecine se charge, quant à elle, des envois individuels aux membres intéressés.

## Qui est concerné par ce produit?

Les médecins, dont la pratique privée représente au minimum 10% de leur activité, sont susceptibles d'être concernés par cette étude. Il appartient, avant tout, aux sociétés cantonales de médecine de donner des directives précises à leurs membres sur les buts à atteindre. L'enquête RoKo revêt désormais un caractère obligatoire dans de nombreux cantons. Il faut, dans un premier temps, chercher la raison de cette obligation dans la situation financière difficile du secteur de la santé. Il est important de relever que répondre à cette enquête demande certes quelques efforts, mais cela en vaut la peine! Plus les statistiques sont précises et détaillées, plus l'impact et la qualité en seront élevés. Pour rendre la participation attrayante, RoKo s'est mis au goût du jour et vous simplifie la tâche: format électronique ou format papier, à choix des utilisateurs.

## Version papier ou électronique?

Deux versions sont disponibles: le modèle papier ou l'accès Internet sécurisé pour la version en ligne. Le médecin souhaitant prendre part à l'étude doit, au préalable, en informer sa société. Il recevra ensuite par la poste le questionnaire RoKo, ainsi que son code d'accès personnel pour la version Internet. Un descriptif d'aide sera également joint.

Pour compléter RoKo, les comptes d'exploitation (pertes et profits) de l'année correspondante sont nécessaires. En cas de doute sur les montants à renseigner dans la statistique, l'administrateur ou le comptable du cabinet pourront être sollicités.

Le document **papier** est à compléter et à retourner simplement à la société de médecine dans une enveloppe spécialement prévue à cet effet. La saisie au format informatique sera alors effectuée par la Caisse des Médecins.

### Nous conseillons la version électronique!

La version Internet donne la possibilité à l'utilisateur de saisir les données à son rythme en se connectant quand il le souhaite. Cette version présente également l'avantage de pouvoir saisir les données de plusieurs années antérieures (deux seulement pour la version papier) et reporter les chiffres. Au terme de la saisie, une comparaison entre confrères de la même spécialité est disponible sous forme de graphique. Un nombre minimum de participants est toutefois requis pour la véracité des résultats et l'anonymat est garanti.

### RoKo: 8 chiffres pour participer! Chaque chiffre supplémentaire augmente l'impact

**Grâce aux 8 données comptables suivantes, la participation est possible:**

- dépenses liées au matériel/aux médicaments
- dépenses liées au personnel
- dépenses liées aux locaux
- frais de capitaux
- amortissements
- assurances/prévoyance professionnelle du médecin
- autres dépenses
- chiffre d'affaires issu de l'activité du cabinet médical

Effectivement, ces 8 chiffres composent la base de l'enquête. Ceux-ci peuvent être segmentés afin d'en augmenter la précision. Ainsi, la comparaison des différentes années deviendra un outil indispensable pour l'exploitation du cabinet.

### Pourquoi est-il important de participer à RoKo?

#### L'intérêt individuel

- Se donner les moyens, de manière simple et efficace, de suivre l'évolution économique du cabinet au fil des années
- Comparer, au niveau cantonal et/ou national (en fonction du nombre de participants), les résultats (anonymes) de confrères d'une même spécialité
- Intégration quasi automatique des données RoKo dans l'enquête «MARS»

#### L'intérêt pour votre société cantonale

- Suivre l'évolution économique collective des cabinets médicaux du canton (aucune donnée individuelle!)

- Avoir des bases solides de discussions pour la rémunération des actes médicaux (VPT)

### Les données et les résultats de RoKo appartiennent aux médecins et aux sociétés de médecine participantes!

#### Quelle garantie pour la confidentialité des données?

RoKo s'appuie sur le système de transmission militaire appliqué aux dossiers confidentiels !

La société de médecine connaît les numéros secrets des participants, leurs noms et leurs adresses, mais ignore le contenu individuel des données. La Caisse des Médecins, quant à elle, connaît les numéros secrets et le contenu individuel des données, mais ignore totalement les noms et adresses des participants.

#### Pas le temps! Existe-t-il néanmoins une solution pour participer?

Un médecin accorde généralement une confiance totale à son administrateur, comptable ou fiduciaire. Dans ce cas, il peut aisément déléguer cette tâche, qui ne prendra que quelques minutes pour un professionnel des chiffres!

La Caisse des Médecins se chargera gratuitement de remplir l'enquête pour tous ses adhérents utilisant son service de comptabilité.

#### Conclusion

La connaissance des chiffres donne à ceux qui les maîtrisent le pouvoir. Construire l'avenir demande un effort perpétuel et cela en vaut la peine.

La Caisse des Médecins est prête! Il ne vous reste plus qu'à vous connecter...

Anton Prantl  
Directeur de la Caisse des Médecins

**RoKo**®

**8 chiffres pour participer !**

# MOBILISEZ-VOUS!

## Votation générale de la FMH sur la révision du tarif ambulatoire

Informez-vous et

N'oubliez pas de voter!

Le dernier délai est au 28 mai 2016, le cachet de la poste faisant foi.

### Initiative pour la défense du secret médical: où en sommes-nous?

Nous en sommes ce vendredi 13 mai à environ 3800 signatures. Après 10 semaines de récolte de signatures, nous sommes à mi-chemin, alors qu'il nous reste 7 semaines pour attendre l'objectif minimal requis d'ici fin juin (7524 signatures valables).

C'est dire que nous remercions infiniment les médecins qui se sont mobilisés, mais que nous ne pouvons que les inviter à poursuivre et intensifier leurs efforts. Quant aux autres, nous espérons qu'ils sauront prendre leurs responsabilités en rejoignant les premiers!

#### Quelques infos pour le parfait militant:

- Peut signer l'initiative toute personne suisse de plus de 18 ans qui a le droit de vote sur le plan cantonal à Genève: celle qui habite en France voisine peut la signer si elle vote à Genève.
- Des personnes qui habitent des communes différentes peuvent signer sur une même feuille (contrairement à ce qui se passe pour les initiatives fédérales).
- Merci de renvoyer chaque semaine vos listes de signatures par courrier au secrétariat de l'AMG, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève: semaine après semaine, il est important de pouvoir contrôler les signatures et savoir où nous en sommes précisément.
- Si vous facturez via la Caisse des Médecins, vous pouvez lui demander de joindre une feuille de signatures à la facture destinée à vos patients domiciliés à Genève: [geneve@caisse-des-medecins](mailto:geneve@caisse-des-medecins)).
- Venez nous épauler aux stands que nous tiendrons, de 10 h 00 à 16 h 00, les samedis 21 mai et 11 juin au Molard, et 18 juin sur la Plaine de Plainpalais et annoncez-vous auprès de: [pov@amge.ch](mailto:pov@amge.ch)!
- Vous pouvez commander des cartes commerciales-réponse au secrétariat de l'AMG: 022 320 84 20, ou [info@amge.ch](mailto:info@amge.ch), ou rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève. Vous pouvez également nous commander des affichettes.
- Sur [www.amge.ch](http://www.amge.ch), vous pouvez imprimer vous-mêmes des feuilles de signatures et d'autres documents comme l'argumentaire.
- Pour la récolte dans votre cabinet, utilisez de préférence une feuille pour chaque signature: autrement dit, une seule signature par feuille, secret médical oblige! Ou donnez des cartes commerciales-réponse à ceux dont vous savez qu'ils vont en récolter d'autres dans leur entourage!

Le secret professionnel des médecins ou secret médical est proprement essentiel pour l'exercice de la profession de médecin. C'est d'abord le secret du patient. Il faut sans cesse l'expliquer et le réexpliquer.

**C'est une question de crédibilité: mobilisons-nous, tous, maintenant!**

Paul-Olivier Vallotton  
Secrétaire général

## Expliquer le secret médical

Il y a bien longtemps, je m'étais insurgé en entendant un professeur de médecine parler du serment d'Hippocrate comme d'une tradition périmée. Il voulait sans doute dire que le patient était devenu très transparent face aux assureurs et aux statisticiens. Je lui avais rappelé que ce serment était toujours bien vivant sous la forme de la Déclaration de Genève de l'Association médicale mondiale.

Nos patients nous font confiance parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur notre discrétion. La volonté de contrôler économiquement notre activité n'y change rien. Le secret est un privilège que nous, professionnels de la santé, partageons avec les avocats et les ecclésiastiques. Son importance et sa valeur sont reconnues depuis des siècles. Il est protégé par le Code pénal, et sa violation n'est pas un délit mineur puisqu'elle peut être sanctionnée par une peine privative de liberté.

### Nos patients nous font confiance parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur le secret médical.

Il y a cependant des exceptions qu'il faut connaître, dont l'état de nécessité licite. On peut se réjouir des modifications récentes de plusieurs lois d'application cantonales du Code pénal dans la mesure où elles les rappellent au médecin qui estime devoir parler. Mais lui imposer de rapporter tout fait dont on pourrait a posteriori estimer qu'il était un signe de danger, c'est le transformer en auxiliaire de l'autorité d'exécution et tirer un trait sur le serment d'Hippocrate. La naïveté du législateur fait sourire. Non, le médecin ne lit pas dans les âmes! Et il ne peut remplacer l'application rigoureuse des mesures de détention.

Car ce que le public réclame, c'est la sécurité. Les meurtres de Lucie, Marie et Adeline ont eu un impact émotionnel considérable et personne ne veut voir la répétition de tels drames. Les autorités doivent agir, mais encore doivent-elles le faire avec clairvoyance. Dans l'affaire genevoise, les rapports Ziegler et Chapuis sont clairs : le secret médical n'a joué aucun rôle. On a en revanche fait trop facilement confiance à un détenu qui s'était bien comporté, sans attendre l'expertise psychiatrique qui aurait dû être réalisée. On a oublié la complexité de ces psychopathes. La victime elle-même était une thérapeute et je ne peux croire qu'elle se soit jetée dans la gueule du loup si elle avait perçu les signes d'un danger imminent.

### Imposer au médecin de rapporter, c'est le transformer en auxiliaire de l'autorité d'exécution.

Les psychiatres capables d'expliquer certains mécanismes qui poussent ces personnes perturbées au crime, avouent eux-mêmes leurs doutes lorsqu'il s'agit de prévoir leur évolution à long terme. Or notre ordre juridique ne peut se satisfaire d'incertitudes et c'est sa faiblesse en face de tels criminels. Ainsi, la mesure d'internement à vie récemment prononcée contre le meurtrier de Marie pourrait être cassée par l'instance de recours.

Les médecins genevois ont lancé une initiative cantonale pour éliminer l'obligation faite au médecin d'informer et la remplacer par la faculté d'informer du système actuel, sans risque de sanction lorsqu'il s'agit de détenus dangereux. L'enjeu sera d'expliquer en quoi le secret médical contribue à la sécurité, et pourquoi il faut laisser au médecin la liberté de décider quand il est opportun de signaler un fait inquiétant. La campagne sera difficile et devra aussi convaincre que l'obligation d'informer entretient l'illusion dangereuse que la récidive peut être prévenue. N'oublions pas qu'avec ces détenus exceptionnels, on joue toujours avec le feu!

Dr Pierre-Alain Schneider  
Président de la SMSR

(Article publié en tant qu'éditorial dans le Bulletin des médecins suisses 2016;97(16):569)

**steriswiss**  
LA STÉRILISATION EST NOTRE MÉTIER

Stérilisation externalisée pour cabinets médicaux, dentaires et cliniques

SIMPLIFIEZ VOUS LA VIE

- Qualité
- Traçabilité
- Coûts maîtrisés
- Gain de temps

RETOUR DES INSTRUMENTS EN 24H

Contactez nous pour plus d'information

022 734 36 00   [www.steriswiss.ch](http://www.steriswiss.ch)

## INITIATIVE POPULAIRE CANTONALE LÉGISLATIVE FORMULÉE

### « Garantir le secret médical pour tous protège mieux la société »

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative :

**Bref exposé des motifs** – Depuis Hippocrate, le secret médical constitue la pierre angulaire de la pratique médicale ; la présente initiative en demande le respect. Renforcer la coopération entre les différents acteurs intervenant en milieu carcéral est certes un objectif louable. Mais cette évolution doit se faire dans le respect du secret médical, selon les principes éprouvés du Code pénal. Le texte ci-dessous amende la loi récemment adoptée d'extrême justesse par le Grand Conseil, dont les effets iront à l'encontre de son but déclaré de sécurité publique. En effet, les entorses au secret médical qu'elle prescrit dégraderont irrémédiablement le lien de confiance indispensable entre le médecin et le patient, y compris en milieu carcéral, avec pour résultat un risque accru pour la société. En signant, vous défendez le secret professionnel pour aujourd'hui et pour demain : on s'attaque aujourd'hui au secret des médecins, demain celui des avocats et des ecclésiastiques sera menacé. On s'en prend aujourd'hui au secret médical vis-à-vis des détenus, demain ce sera le tour de celui de tous les assurés. **STOP A L'ÉROSION DU SECRET MÉDICAL !**

La loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP), du 27 août 2009, est modifiée comme suit :

#### Art. 5A Devoir d'information

##### Coopération

<sup>1</sup>(sans changement)

##### Etat de nécessité

<sup>2</sup>Les médecins, les psychologues et tout autre intervenant thérapeutique sont habilités à informer sans délai le département de la sécurité et de l'économie ou la direction de l'établissement d'exécution de la peine ou de la mesure de tout fait dont ils ont connaissance et qui serait de nature à faire craindre pour la sécurité de la personne détenue, celle de l'établissement, du personnel, des intervenants et des codétenus ou celle de la collectivité, pour autant que le danger soit imminent et impossible à détourner autrement d'une part, et que les intérêts sauvegardés par une telle information l'emportent sur l'intérêt au maintien du secret professionnel d'autre part (art. 17 CP).

##### Evaluation de la dangerosité

<sup>3</sup>Les médecins, les psychologues et tout autre intervenant thérapeutique peuvent communiquer aux autorités compétentes au sens des articles 3 et 5 de la présente loi ou à tout expert mandaté par elles, tout fait pertinent de nature à influencer la peine ou la mesure en cours, permettant d'évaluer le caractère dangereux d'une personne condamnée à une peine ou à une mesure, ou de se prononcer sur un éventuel allègement dans l'exécution de celle-ci. Les médecins, les psychologues et tout autre professionnel de la santé intervenant en qualité d'experts auprès de personnes détenues sont tenus par les obligations d'informer l'autorité découlant de leur mandat d'expertise.

##### Levée du secret professionnel

<sup>4</sup>Lorsqu'une information est couverte par le secret professionnel et sous réserve de l'alinéa 2, la personne condamnée est consultée et doit préalablement donner son accord à sa transmission. En cas de refus, les médecins, les psychologues et tout autre intervenant thérapeutique sont habilités à saisir la commission du secret professionnel instituée par la loi sur la santé, du 7 avril 2006.

**La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger.**

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine	Domicile Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

**Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s :** Michel Matter, ch. des Tourterelles 15, 1226 Thônex; Bertrand Buchs, ch. Poluzzi 33, 1227 Carouge; Didier Châtelain, ch. Paul-Seippel 11, 1231 Conches; Joachim Karsegard, ch. Longe L'Aire 11, 1212 Grand-Lancy; Sarah Klopmann, rue Jean-Charles Amat 24, 1202 Genève; Alain Lironi, ch. des Ussets 26, 1246 Corsier; Cyril Mizrahi, ch. des Mésanges 5, 1212 Grand-Lancy; Patrick Saudan, route d'Annecy 54, 1256 Troinex; Pierre-Alain Schneider, ch. de Passe-Loup 25, 1255 Veyrier; Paul-Olivier Vallotton, rue Voltaire 7, 1201 Genève; Christian Zaugg, av. Calas 18, 1206 Genève.

Sur le plan cantonal, des personnes qui habitent des communes différentes peuvent signer sur la même feuille.

Feuille à retourner, totalement ou partiellement remplie, pour le 29 juin 2016 au plus tard à : **Association des Médecins, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève**

## Dr Marie Heim-Vögtlin (1845–1916)



**La première femme médecin suisse – pionnière à tous les niveaux**

En 1845 naît à Bözen une petite fille avide de savoir qui, en dépit de nombreuses résistances, chamboulera les conventions en place: elle s'appelle Marie Vögtlin.

Elle est la première femme suisse à étudier la médecine, à Zurich, de même que la première femme européenne à se spécialiser dans l'obstétrique et les maladies gynécologiques. En 1874, elle décroche un doctorat à l'Université

de Zurich et est la première femme médecin à ouvrir un cabinet dans cette ville.

Marie Heim-Vögtlin se distingue par une force de caractère hors du commun. Mère de famille active professionnellement, elle lutte sans répit pour améliorer la situation de la population et se bat pour le droit de vote des femmes. Elle participe en outre à la fondation de l'école d'infirmières de Zurich avec hôpital pour les femmes (*Schweizerische Pflegerinnenschule mit Frauenspital in Zürich*), le premier hôpital en Suisse dirigé par des femmes. Elle contribue enfin à mettre en réseau les femmes médecins; une impulsion qui lui survivra et donnera lieu à la création de *mws – medical women switzerland*, une association encore active aujourd'hui.

*(Article repris du prospectus publicitaire de La Poste à l'occasion de l'édition d'un timbre-poste à l'effigie de Marie Heim-Vögtlin)*

## Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Eric BAL  
c/o Dr Jean-Luc Desaulles  
Rue de Genève 18, 1225 Chêne-Bourg  
Né en 1967, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1999 (France), reconnu en 2011  
Titre postgrade de médecin praticien, 1999 (France), reconnu en 2011

Après ses études de médecine à la Faculté médecine de Paris XIII en France, il s'est installé dans le sud de la France à SOS Médecins pendant 15 ans, puis il a rejoint Genève voici 5 ans. Depuis le printemps 2014, il a intégré l'équipe de Helvetic Care en tant que médecin praticien. Il va reprendre le cabinet du Dr Jean-Luc Desaulles le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Dr Claudia BARRIGA  
Centre médical de Chêne-Bourg  
Rue de Genève 25, 1225 Chêne-Bourg  
Née en 1971, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1997  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2011

Après avoir suivi ses études à Bâle et obtenu son diplôme fédéral de médecin, elle a travaillé en médecine interne à l'hôpital régional de Riehen, puis à l'hôpital cantonal de Bruderholz en chirurgie et gynécologie. Après une mission avec MSF en Ethiopie, elle a passé quelques années en Guyane française où elle a exercé au centre hospitalier Andrée de Rosemont de Cayenne dans les services de pédiatrie et médecine interne. Depuis son retour en Suisse en 2011, elle travaille au centre médical de Chêne-Bourg.

Dr Sphresa GJONI  
Route de Suisse 93, 1290 Versoix  
Née en 1967, nationalité albanaise  
Diplôme de médecin en 2015  
Titre postgrade de médecin praticien, 2015

Diplômée à Tirana en 1990, diplôme reconnu par l'UE et par Berne, elle arrive aux HUG en 2008. En 2009, elle débute la formation en médecine interne générale, effectuée en périphérie: Vallée de Joux, Clinique de Genolier, et aux HUG. Actuellement médecin praticien, en attendant l'examen du titre de spécialiste en médecine interne générale en juin 2016 et la reprise du cabinet du Dr Danièle Lefebvre à Versoix.

Dr Hassen HASSANI  
HUG – Urgence Voie Verte  
Rue Gabrielle Perret-Gentil 14, 1211 Genève 14  
Né en 1977, nationalités suisse et algérienne  
Diplôme de médecin en 2014  
Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 2014

Après avoir fait ses études de médecine en Algérie et obtenu son diplôme en 2002, il décide de poursuivre sa formation en Suisse et s'oriente vers la chirurgie orthopédique et la traumatologie de l'appareil locomoteur. Il a travaillé successivement à l'hôpital Riviera, à l'hôpital du Jura bernois, à l'hôpital fribourgeois et au CHUV où il a obtenu son titre postgrade en 2014. Il travaille actuellement en qualité de médecin chef de clinique aux HUG.

## Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Isabel NAVARRO  
HUG – Hôpital des Trois-Chêne  
Chemin Pont-Bochet 3, 1226 Thônex  
Née en 1981, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2009  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2009, elle a effectué un internat en médecine interne générale dans divers hôpitaux du canton de Genève. Depuis novembre 2013, elle est cheffe de clinique à l'hôpital de gériatrie et réhabilitation des Trois-Chêne. Elle prévoit de s'installer en cabinet de groupe en tant que médecin interniste dès mai 2016 au Grand-Saconnex.

Dr Vania de Fatima NOGUEIRA LOURES  
Dermatologie des Augustins  
Rue de Carouge 76, 1205 Genève  
Née en 1955, nationalités suisse et brésilienne  
Diplôme de médecin en 2015  
Titre postgrade en anesthésiologie, 2015

Après avoir suivi ses études au Brésil et obtenu son diplôme de médecin en 1981, elle est venue en Suisse et a suivi la formation aux HUG où elle a obtenu son titre postgrade en anesthésiologie en 2002. Son diplôme de médecin a été reconnu en 2015 et elle est actuellement installée en ville de Genève.

Dr Bahar SHAFI AEDDIN SCHREVE  
Centre de dermatologie de Rive  
Cours de Rive 2, 1204 Genève  
Née en 1980, nationalités suisse et britannique  
Diplôme de médecin en 2005  
Titre postgrade en dermatologie et vénéréologie, 2016

Après ses études de médecine en 2005 à Genève, elle a accompli trois années au CHUV en médecine interne, allergologie et immunologie clinique, et obtient en 2009 un poste de Research Fellow à l'Université de Duke (USA), sur le campus de Singapour. De retour en Suisse, elle effectue sa spécialisation en dermatologie aux Hôpitaux universitaires de Zurich, puis de Genève, se perfectionnant ainsi dans les domaines aussi variés que la dermatologie-chirurgie, le psoriasis et les traitements au laser. Avec plus de dix ans d'expérience clinique, parlant couramment le français, l'anglais, le persan et l'allemand, elle pratiquera au Centre de dermatologie de Rive dès juin 2016.

## Ouvertures de cabinets

Dr Cyrielle BELA  
Spécialiste en ophtalmologie  
Centre médical des Charmilles  
Rue de Lyon 87, 1203 Genève  
Tél. 022 319 25 20  
Fax 022 319 25 26

Dr Maria-Georgeta SANDULOVICIU  
Spécialiste en endocrinologie / diabétologie et en médecine interne générale

Dr David Laurent TCHERNIN  
Hôpital de la Tour SA  
Avenue J.-D.-Maillard 3, 1217 Meyrin  
Né en 1979, nationalités suisse et belge  
Diplôme de médecin en 2003  
Titre postgrade en radiologie, 2015

Après ses études de médecine à Genève et l'obtention de son diplôme de médecin en 2003, il fait une spécialisation en radiologie aux HUG ainsi qu'à la Chaux-de-Fonds (Dr. A. Pazera). Clinicat effectué aux HUG (Prof. Becker) et sous-spécialisation en radiologie musculosquelettique poursuivie à Lille auprès du Prof. A. Cotten au CHRU en tant qu'assistant spécialiste. De retour à Genève, il est installé à Meyrin, à l'Hôpital de La Tour, depuis décembre 2013.

Dr Mélissa VETSCH  
Route de Frontenex 100, 1208 Genève  
Née en 1983, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2008  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2015

Après avoir effectué ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2008, elle travaille une année en pneumologie à l'Hôpital de Rolle, puis en médecine interne et aux urgences à l'Hôpital de la Tour. Elle termine sa formation par cinq années aux HUG dans le service de médecine de premier recours. Ayant obtenu le titre de spécialiste FMH en médecine interne générale, elle reprendra un cabinet aux Eaux-Vives en novembre 2016.

### Erratum

Lors de la présentation des candidatures dans *La lettre de l'AMG* du mois d'avril, une erreur s'est glissée dans l'adresse du **Dr Anna MIKULICH**. Son adresse correcte est : avenue Miremont 39 et non 19.

**Médecins, pour vos patients en fin de vie,  
en alternative à l'hôpital,  
pensez à la Maison de Tara**  
**www.lamaisondetars.ch tél: 022 348 86 66**

Centre médical des Charmilles  
Rue de Lyon 87, 1203 Genève  
Tél. 022 319 25 21  
Fax 022 319 25 26

### Prière de noter :

Le **Dr Stefan DOELL**, installé à la rue des Bains 54, 1205 Genève, a obtenu son titre postgrade de spécialiste en gastroentérologie le 2 mars 2016, par reconnaissance de son titre allemand obtenu le 20 janvier 2016.

## Changements d'adresses

### Le Dr Michael BERNIMOULIN

Spécialiste en hématologie, n'exerce plus chez Dianalabs, mais à la Clinique de Carouge, avenue Cardinal-Mermillod 1, 1227 Carouge.  
Tél. (nouveau) 022 309 45 45

### Le Dr Thomas HOLZER

Spécialiste en chirurgie et chirurgie vasculaire, n'exerce plus au chemin Beau-Soleil 12, mais à la Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries.  
Tél. (nouveau) 022 305 01 36  
Fax (nouveau) 022 305 01 38

### Le Dr Evangelos MAMOUCZELOS

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de Chantepoulet 4, mais à la rue du Mont-Blanc 17, 1201 Genève.  
Tél. (inchangé) 078 624 00 97

### Le Dr Constantin PANOW

Spécialiste en médecine interne générale et en radiologie, n'exerce plus au Centre médico-chirurgical de Vermont Grand-Pré, mais au Centre médical de Vernier, ARCenter, route de Montfleury 3, 1214 Vernier.  
Tél. (nouveau) 022 519 21 32

### Le Dr Nacéra VERSPIEREN

Médecin praticien, n'exerce plus au Centre médical des Charmilles, mais au Centre médical Teomera, route de Ferney 194, 1218 Grand-Saconnex.  
Tél. (nouveau) 022 312 08 08

## Mutations

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Olivier DE SENARCLENS, Alexander DE SMET, Hairong FAN STOUFFS, Nadja GARDIJAN, Daliah GINTZBURGER BRIQUEZ, Joana JIMENEZ MARTIN-NAVARRETE, Mary KURIAN, Anna MIKULICH, Alicia VISCHER et Aikaterini XEKARDAKI, dès le 26 avril 2016.

### Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Eric BIERENS DE HAAN et Pierre DESCLOUDS, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans, le congé part du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet suivant la demande, libération de cotisation pendant la durée du congé, demande de prolongation possible, art. 9):

Docteur Béatrice LOPEZ de la VEGA, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Horace BARSAN, Jean-François CLAIVAZ, Gabrielle ELEMER, Beat FRIEDLI, Bernard GARCIA, Anna GRABOWSKA, Claudine JEANNET, Isabelle MASOUYE, Patrick MIRIMANOFF, Michel MOTTAZ, François POGET, Etienne ROUX et Viviane STUCKI, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteurs Thomas CAZAENTRE et Gabriel LUCCHETTA, au 30 juin 2016.

## Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Dr Serge MORET, survenu le 13 avril 2016.



## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Recherche pour association médecin généraliste ou interniste

Groupe médical à Thônex, Genève, équipé avec radiologie et laboratoire, recherche pour association, médecin généraliste ou interniste, éventuellement avec sous-spécialité, disposant d'un droit de pratique à titre indépendant, pour janvier 2017. Candidature féminine bienvenue.

Contacteur par courriel: [vincent.liberek@hin.ch](mailto:vincent.liberek@hin.ch)

### Cabinet de pédiatrie

Cabinet de pédiatrie, partagé avec un autre pédiatre, rive gauche, à remettre pour le 1<sup>er</sup> avril 2017. Possibilité de partage des locaux dès octobre 2016 ou date à convenir. Pourrait également convenir à un médecin généraliste, ou pour toute activité de logopédie, ergothérapie, diététique, pédopsychiatrie.

Contacteur par téléphone: 079 434 90 27

### Cabinets de psychothérapie

Plusieurs cabinets de psychothérapie à sous-louer, loyer à partir de 1200 CHF par mois, toutes charges incluses dont chauffage, climatisation, électricité, bonne isolation phonique, wifi, etc. Situé en plein centre-ville de Genève sur la rive gauche, facile d'accès, avec parkings et de multiples transports en commun, entouré de restaurants et commerces.

Contacteur par téléphone: 022 321 27 52  
par courriel: [thdiclemente@gmail.com](mailto:thdiclemente@gmail.com)

### Grand centre médical recherche médecins

Grand centre médical recherche médecins, physiothérapeute, ostéopathe et autres collaborateurs.

Notre centre est situé au bord du lac dans le quartier des hôtels: rive droite. 7 médecins y exercent. 220 m<sup>2</sup> sur 7 bureaux. – 9000 fichiers patients. – Gros potentiel.

Activités pour indépendant avec droit de pratique (location ou rétrocession)

Contacteur par courriel: [naeshw@yahoo.fr](mailto:naeshw@yahoo.fr)

### Pièce à louer

A louer : belle pièce lumineuse, calme, 28 m<sup>2</sup> dans cabinet de psychiatrie à Champel. Place de parc privée. Possibilité de reprendre le bail. Loyer net 850.- Libre dès le 1.7.2016.

Contacteur par téléphone: 078 614 02 54

### A sous-louer

A sous-louer un bureau meublé d'environ 12 m<sup>2</sup> dans un cabinet de groupe à Genève sur la rive droite (Pâquis). Disponible mardi, mercredi et vendredi. Loyer raisonnable. Idéal pour psychologue, psychiatre, diététicienne, logopédiste, autre...

Contacteur par téléphone: 078 845 11 18

### Cabinet de psychothérapie recherche psychiatre

Deux psychiatres, une logopédiste et deux psychologues recherchent un psychiatre pour partager une salle de consultation un ou deux jour(s) par semaine dans un magnifique cabinet de psychothérapie situé à la rue du Mont-Blanc, à deux pas de la gare Cornavin à Genève. Loyer en sous-location (450 CHF par mois, charges comprises).

Contacteur par téléphone: 079 785 06 42  
par courriel: [ygrassio@gmail.com](mailto:ygrassio@gmail.com)

### Médecin urgentiste

Le Centre médical de Vernier cherche un médecin urgentiste avec une bonne expérience, de préférence à Genève.

Contacteur par téléphone: 079 767 38 61  
par courriel: [medecin@cmsuisse.ch](mailto:medecin@cmsuisse.ch)

### Partage de cabinet

Médecin interniste cherche à partager son cabinet médical idéalement situé entre Saint Jean et Charmilles avec un spécialiste en gastro, cardio, dermato.... secteur en manque de spécialistes.

Loyer intéressant.

Contacteur par téléphone: 078 724 59 75

Bénéficiez d'un

## Coach financier personnel

qui vous accompagne dans toutes vos démarches en matière financière, fiscale, patrimoniale et de prévoyance, afin que votre situation dans ces domaines corresponde exactement à vos besoins et vos attentes.

[www.coachingfinancier.ch](http://www.coachingfinancier.ch)  
Jean Winkler & Partners SA

## A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique «On nous prie d'annoncer».

**Mercredi 18 mai 2016, à 20 h 15**

**Psychanalyse, mode d'emploi! Maman, c'est quoi la psychanalyse?  
Que fait un psychanalyste avec un enfant ou un adolescent?**

Plus d'infos: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Conf-Silke-Kratel-Canellas-18.05.16.pdf>

Lieu: Uni Mail, salle MR070, boulevard du Pont-d'Arve 40, 1205 Genève



**Mardi 24 mai 2016, de 14 h 00 à 18 h 00**

**1<sup>er</sup> symposium de chirurgie «Fast-Track»  
Réhabilitation améliorée après chirurgie**

Présentation: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/clc\\_save\\_the\\_date\\_fasttrack\\_v03\\_\\_ebook.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/clc_save_the_date_fasttrack_v03__ebook.pdf)

Lieu: Hirslanden Clinique La Colline, avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève



**Jeudi 26 mai 2016, de 8 h 30 à 12 h 15**

**Les jeudis de la Vaudoise  
Gynécologie – tour d'horizon**

Présentation et inscription: <http://www.svmed.ch/formation-svm/les-jeudis-de-la-vaudoise/>

Lieu: CHUV, auditorio César-Roux, puis en salles de séminaire, rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne



**Jeudi 26 mai 2016, de 13 h 30 à 17 h 00**

**Séminaire d'infectiologie pour les praticiens**

Le programme proposé a pour objectif de répondre à des questions fréquentes des praticiens dans le domaine des maladies infectieuses. Ce programme a pour but de garder l'équilibre nécessaire à la médecine de tous les jours entre les aspects scientifiques et pratiques.

Programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Seminaire-dinfectiologie-pour-les-praticiens\\_Jeudi-26.05.2016.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Seminaire-dinfectiologie-pour-les-praticiens_Jeudi-26.05.2016.pdf)

Lieu: Musée d'histoire naturelle, route de Malagnou 1, 1208 Genève



**Samedi 28 mai 2016, de 8 h 15 à 16 h 15**

**XXIII<sup>e</sup> journée de l'AGEPSO  
Ombres et lumières du temps  
L'inoubliable en psychosomatique**

Présentation de la journée: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Agepso.pdf>

Lieu: Muséum d'histoire naturelle, route de Malagnou 1, 1208 Genève

**Vos patients le consultent:  
Pensez à consulter le site  
[www.planetesante.ch!](http://www.planetesante.ch)**

## A vos agendas! (suite)

**Lundi 30 mai 2016, de 10 h 15 à 11 h 45**

**Cycle de conférence 2015 – 2016 sur le thème « le retrait psychique »  
Le retrait scolaire**

Conférence de Patrice Huerre

Argument et programme complet: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Pgm-cycle-de-conferences-2015-2016.pdf>

Lieu: Centre médical universitaire (CMU), auditoire A250, rue Michel-Servet 1, 1206 Genève



**Jeudi 2 juin 2016, de 7 h 45 à 17 h 00**

**Implémentation de Guidelines – facilité ou contrainte?  
11<sup>e</sup> congrès SAFW-R**

Présentation et programme: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/pgm-SAFW.pdf>

Lieu: CHUV, auditoire César Roux, rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne



**Jeudi 9 juin 2016, de 8 h 00 à 17h30**

**Journée Adolescence 2016  
Nouvelles addictions à l'adolescence  
Ateliers et conférences**

Programme et inscription: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Symposium\\_Flyer\\_9\\_juin\\_2016.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Symposium_Flyer_9_juin_2016.pdf)

Lieu: Université de Lausanne, IDHEAP & Géopolis



**Mercredi 15 juin 2016, de 8 h 15 à 11 h 15**

**Médecine complémentaire :  
Evolution et applications en médecine de premier recours**

Présentation et programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/MPR\\_Programme\\_web.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/MPR_Programme_web.pdf)

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



**Jeudi 19 juin 2016, de 8 h 45 à 16 h 30**

**DRG + 1500 jours  
Améliorer la qualité en réduisant les coûts**

Présentation, programme, inscription: <http://www.swissdrg-plus-1500.ch/>

Lieu: HUG, auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

### La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

#### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

#### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
[roger.steiger@amge.ch](mailto:roger.steiger@amge.ch)

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
[pub@medhyg.ch](mailto:pub@medhyg.ch)

#### Impression

Molésion Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

### AMG

Rue Micheli-du-Crest 12  
1205 Genève  
Tél. : 022 320 84 20  
Fax : 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
20 juin 2016**

**Délai rédactionnel :  
6 juin 2016**

**AROMED**



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE



**LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS**